

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 9948

présenté par
M. Portes

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 13, insérer l'article suivant:**

La Nation se fixe pour objectif d'atteindre un âge d'ouverture du droit à une pension de retraite fixé à soixante ans en 2024 pour les agriculteurs.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, nous proposons de revenir à un âge légal de départ à 60 ans pour les agriculteurs.

En effet, les métiers agricoles se caractérisent par des conditions de travail particulièrement pénibles et très mal prises en compte. Selon l'Insee, la durée moyenne de travail des agriculteurs est la plus élevée des actifs, avec 55 heures par semaine (chiffres 2021).

Nous proposons donc à minima de diminuer l'âge légal de départ à la retraite à 60 ans pour les agriculteurs.